

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2021

-Membres présents (dans l'ordre du tableau): Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Nicolas DEUQUET, Sylvain MAUCHAUSSAT, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, Arnela SALKANOVIC-TESSIER, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Françoise DEMONJA.

-Membres Excusés : Monsieur Rémi Durin donne pouvoir à Madame Françoise Demonja.

-Madame Françoise Demonja est nommée secrétaire de séance.

-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2021:

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, moins une abstention pour absence, le compte rendu du conseil du 25 mars 2021.

-Informations du maire dans le cadre de ses délégations:

Pas d'informations

ORDRE DU JOUR :

1) Finances communales

- Budget Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2020, dressé par Monsieur VULLIET, Comptable assignataire.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Budget Assainissement – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Jacques-André Boquet est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 38 861.20€ et les dépenses à 38 161.87€ soit un excédent de 699.33€ pour 2020, il n'y a pas d'excédent antérieur à ajouter soit un solde d'exécution cumulé positif de 699.33€.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 136 022.20€ et les dépenses à 39 662.81€ soit un excédent de 96 359.39€ pour 2020 duquel se retranche le déficit antérieur de 88 802.49€ soit un solde d'exécution cumulé positif de 7 556.90€.

Les restes à réaliser de 2020 font apparaître un solde néant.

Monsieur Claude LANDOS, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget assainissement.

-Budget Assainissement – Affectation du résultat d'exploitation au budget primitif 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2020 résumés comme ci-dessous :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Solde antérieur reporté 2019	0.00	Déficit antérieur reporté 2019	- 88 802.49
Résultat de l'exercice 2020	+ 699.33	Solde d'exécution de l'exercice 2020	+ 96 359.39
-----		-----	
Solde d'exécution cumulé	+ 699.33	Solde d'exécution cumulé	+ 7 556.90
		Restes à réaliser :	
		Dépenses.....	0.00
		Recettes.....	<u>0.00</u>
		Solde	0.00
		Solde positif	7 556.90
TOTAL à AFFECTER	+ 699.33	BESOIN DE FINANCEMENT	0.00

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(Crédit au compte 1068 sur BP 2021).....

0.00€

2 – Affectation complémentaire en « Réserves »

(Crédit au compte 1068 sur BP 2021)..... 0.00€

3 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2021 (Ligne 001)..... 7 556.90€

4 – Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 (Ligne 002)..... 699.33€

-Budget Assainissement : Approbation du budget primitif 2021

Monsieur Boquet, 1er Adjoint présente une maquette de budget primitif pour 2021 du budget assainissement. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	41 536.33€	41 536.33
Section d'investissement	160 682.90€	160 682.90€
TOTAL	202 219.23€	202 219.23€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus.

- Approbation du Compte de Gestion 2020 du Budget principal dressé par Monsieur Vulliet Comptable assignataire.

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- Budget Principal – Approbation du compte administratif 2020

Monsieur Jacques-André BOQUET est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 521 152.12€ et les dépenses à 474 599.67€ soit un excédent de 46 552.45€ pour 2020 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 76 883.61€ soit un solde d'exécution cumulé positif de 123 436.06€.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 212 080.54€ et les dépenses à 130 892.37€ soit un excédent de 81 188.17€ pour 2020 duquel est retranché le déficit antérieur de 116 269.15€ soit un solde d'exécution cumulé négatif de 35 080.98€.

Les restes à réaliser de 2020 font apparaître un solde néant. Monsieur Claude LANDOS, Maire, se retire de la séance le temps du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

- Budget Principal – Affectation du résultat au budget primitif 2021

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2020 résumés comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Excédent reporté 2019	76 883.61	Résultat reporté 2019	- 116 269.15
Résultat de l'exercice 2020	46 552.45	Résultat de l'exercice 2020	81 188.13
Solde d'exécution cumulé	+123 436.06	Solde d'exécution cumulé	- 35 080.98
		<u>Restes à réaliser :</u>	
		Recettes.....	0.00
		Dépenses.....	0.00
			0.00
		SOLDE NEGATIF	
TOTAL à AFFECTER	123 436.06	BESOIN DE FINANCEMENT	35 080.98

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(Crédit au compte 1068 sur BP 2021).....	35 080.98 €
2 – Affectation complémentaire en « Réserves »	
(Crédit au compte 1068 sur BP 2021).....	0.00 €
3 – Reste sur excédent d'investissement à reporter au BP 2021 (Ligne 001).....	0.00 €
4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021	
(Ligne 002 – Report à nouveau créditeur)	88 355.08 €

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. Cette perte de ressources est compensée pour les communes par :

Le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

-La mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage (rapport entre les recettes avant réforme et après réforme) calculé à partir de 2021 et figé pour les années suivantes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 33.12% (soit le taux communal de 2020: 10.19% + le taux départemental de 2020 : 22.93%).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 et donc de les porter / maintenir à :

Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	: 33.12%
Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB)	: 53.57%

Mandate le Maire pour signer les documents relatifs aux effets ci-dessus.

- Budget Principal : Approbation du budget primitif 2021

Monsieur Boquet, 1er Adjoint présente une maquette de budget primitif pour 2021 du budget principal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	569 309.08€	569 309.08€
Section d'investissement	249 360.78€	249 360.78€
TOTAL	818 669.86€	818 669,86€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du budget principal arrêté comme ci-dessus.

2 – Régies communales

Ces délibérations nécessitant l'assentiment du percepteur, cet assentiment ne nous étant pas parvenu, les délibérations concernant les régies municipales sont reportées à nouveau.

3- Informations sur les affaires en cours et divers

-Monsieur Landos, Maire, fait le point sur la panne importante intervenue sur le réseau d'eau potable pour les abonnés fournis par le SIAEP Chambon/Fresselines. Un suivi de la crise et des interventions ont été faites par la Mairie au fur et à mesure des urgences transmises par la population.

Des discussions continuent auprès de la SAUR et du SIAEP pour sécuriser au mieux le service de distribution de l'eau. Des problèmes d'informations parcellaires existent aussi avec le SIAEP Vallée de la Creuse et la SAUR lors des purges effectuées sur notre réseau, ce qui nous empêchent de prévenir les usagers en temps et en heure. Nous allons essayer de régler ce problème.

- Monsieur Landos, Maire, évoque la crise sanitaire: Le taux d'incidence est autour de 80 pour 100 000 habitants en Creuse. Madame Françoise Demonja relate la journée de vaccination du samedi 27 mars où 111 vaccinations ont été faites dans la salle des loisirs de la Celle Dunoise.

- Monsieur Landos fait lecture du courrier du rectorat, confirmant officiellement la fermeture d'une classe à l'école de la Celle dunoise. Le conseil municipal unanime réaffirme son opposition à cette fermeture. Une discussion autour des actions à mener s'engage, une réunion est organisée le mardi 13 avril à 14h00 pour les finaliser.

-Monsieur Boquet fait un résumé du conseil communautaire du jeudi 8 mars, consacrée aux budgets, évoquant notamment les projets d'investissement de la CCPD.

-Monsieur Landos propose que le prochain conseil municipal se tienne le jeudi 22 avril à 20h00 pour permettre de délibérer, avant fin avril, sur un dossier de subvention « Boostcommunes ». Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h20.